



hemeria

CHARTRE ETHIQUE GROUPE



Le Mot de la Direction



Depuis sa création en 2019, le Groupe HEMERIA promeut des valeurs de respect, de collectif, de performance et d'engagement, et les transmet à ses équipes et les fait valoir vers ses partenaires et ses clients. Cet état d'esprit soutient le développement du Groupe HEMERIA depuis plusieurs années.

La Direction s'engage au quotidien à incarner et promouvoir cette culture, à transmettre ces valeurs fondamentales et à faire respecter les règles éthiques ancrées dans les gènes de l'entreprise.

Compte tenu de la dimension du Groupe aujourd'hui, nous avons souhaité formaliser les pratiques qui guident notre conduite au sein d'une Charte éthique. Ce document a pour vocation à servir de ligne de conduite à chacun dans l'entreprise. Il définit les règles qui encadrent nos opérations et nos relations avec toutes nos parties prenantes. Pour porter ses fruits, cette Charte doit être strictement appliquée par tous nos collaborateurs et l'ensemble du management. Chacun d'entre nous doit s'engager à la respecter, quel que soit son poste.

Nicolas MULTAN
Directeur Général

Table des matières

Préambule	4
I. Les collaborateurs	5
II. Les clients, fournisseurs, sous-traitants et partenaires.....	7
A. Les clients	7
B. Les fournisseurs, sous-traitants et partenaires.....	7
III. La société dans son ensemble	9
A. Le respect de l'environnement.....	9
B. Citoyenneté d'entreprise	9
Comment remonter une alerte	10

Préambule

Les règles éthiques du Groupe HEMERIA se déclinent sur trois piliers, qui sont des parties prenantes essentielles :

- **Les collaborateurs**
- **Les clients, fournisseurs, sous-traitants et partenaires**
- **La société dans son ensemble**

Les managers sont responsables de la bonne diffusion, compréhension et application effectives de la Charte Ethique au sein de leur entité.

Cette Charte s'adresse également aux fournisseurs, sous-traitants et partenaires du Groupe HEMERIA, rappelant nos attentes à leur égard en matière d'éthique. Plus généralement, ce document est rendu public en tant que besoin, auprès de nos parties prenantes externes : clients, fournisseurs, partenaires, sous-traitants, actionnaires, administrations, gouvernements, communautés locales...

La Charte engage le Groupe auprès de chacune d'elles.

I. Les collaborateurs

La croissance et l'efficacité du Groupe HEMERIA reposent sur la mise en valeur de ses ressources internes. Au premier rang d'entre elles figurent les collaborateurs, dont la mobilisation est la **source de l'innovation, des performances et de l'avenir de l'entreprise**. HEMERIA en fait un point essentiel de son développement, notamment par la mise en place d'un système de management adapté.

Le développement individuel de chaque collaborateur est une condition nécessaire au succès collectif de l'entreprise. Le Groupe s'attache particulièrement au respect de trois principes :

- **L'égalité de traitement**, qui suppose d'éviter toute discrimination pour des motifs d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'opinions politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap des personnes. La prise en compte de la nationalité des personnes doit être strictement limitée aux exceptions prévues par les législations nationales relatives à la protection des intérêts nationaux.
- **Le respect de l'individu**, qui exclut tout comportement portant atteinte à ce principe et au respect de la vie privée. Les informations individuelles concernant le personnel, recueillies ou détenues par HEMERIA, doivent ainsi être strictement cantonnées à ce principe et leur utilisation limitée.
- **La volonté d'assurer un cadre de travail sûr et sain à chacun**, en respectant les dispositions légales en vigueur, le suivi des procédures, les principes généraux de prévention des risques professionnels, ainsi que la formation du personnel.

Dans ses relations avec ses collègues, sa hiérarchie, ses subordonnés, chaque collaborateur HEMERIA devra veiller :

- Au **respect des engagements pris**
- A une **grande transparence vis-à-vis des informations qu'il détient** ;
- A ses propres **conditions de sécurité** ainsi qu'à celles de ses collaborateurs.
- **Les collaborateurs doivent au Groupe loyauté et intégrité**. Tant que le collaborateur est en poste, il lui est ainsi interdit, sans l'accord du Groupe, de travailler pour un concurrent existant ou potentiel.

- **Chaque collaborateur devra veiller aux biens du Groupe, matériels et immatériels**, dont la perte, le vol ou l'usage illicite causerait à l'entreprise un préjudice grave. Tout incident, dégradation ou mauvais fonctionnement des matériels utilisés appartenant au Groupe doit être signalé.
- Une **attention particulière doit être portée aux informations confidentielles détenues par HEMERIA** concernant les produits, les procédés, les savoir-faire, les personnels ou les opérations industrielles, stratégiques et financières du Groupe. Ces informations ne pourront être divulguées ou rendues publiques sans accord, des personnes ou des tiers concernés.
- Sur tous les sujets d'intérêt commun, HEMERIA prône la **coopération avec ses salariés et leurs représentants**, et leur fournit une information de qualité.

II. Les clients, fournisseurs, sous-traitants et partenaires

HEMERIA établit **des relations durables** avec ses clients, ses fournisseurs, ses sous-traitants fondées sur la **confiance et le respect mutuel**.

A. Les clients

La satisfaction des clients du Groupe doit être la priorité des collaborateurs du Groupe HEMERIA.

Elle suppose :

- Une écoute attentive de leurs besoins, permettant de faire des propositions claires, exhaustives et précises ;
- Un souci permanent de la qualité des systèmes, équipements, produits et services offerts ;
- Le respect des engagements en matière de ponctualité, de qualité et de sécurité des produits ;
- Un suivi et un service des systèmes, équipements, produits et prestations fournis.

HEMERIA pratique un commerce loyal et respectueux des législations et des pratiques en vigueur. Le Groupe s'interdit de manière absolue tout agissement pouvant caractériser un acte de corruption publique ou privée et/ou de trafic d'influence.

B. Les fournisseurs, sous-traitants et partenaires

HEMERIA établit des relations de coopération avec ses partenaires, fondées sur une **loyauté réciproque**.

En ce qui concerne les fournisseurs, cette loyauté implique le respect du Processus Achats :

- **La transparence des règles et des stratégies de sélection** mises en œuvre et, en particulier, du traitement équitable des entreprises lors de leur mise en compétition ;

- **L'engagement du fournisseur ou sous-traitants de respecter la Charte Fournisseurs HEMERIA par sa signature ;**
- **L'engagement d'appliquer les termes négociés**, notamment les délais de paiement et les droits de propriété intellectuelle ;
- **La garantie de la neutralité et l'indépendance** des relations entre HEMERIA et ses fournisseurs

Tout collaborateur du Groupe, acheteur ou opérationnel, a un **devoir de probité**.

Il suppose le refus de tout avantage personnel, cadeau ou invitation qui ne satisfont pas aux procédures Groupe en la matière. Les intérêts personnels d'un collaborateur ne peuvent en aucun cas entrer en ligne de compte dans le choix d'un partenaire ou dans toute autre décision le concernant. Le collaborateur doit signaler une situation de conflit d'intérêts potentiel à son responsable hiérarchique sitôt qu'il l'identifie.

Le management doit être particulièrement vigilant lorsqu'une situation de conflit d'intérêts potentiel entre un partenaire et un collaborateur est portée à sa connaissance.

HEMERIA demande à l'ensemble de ses partenaires de respecter les principes énoncés, notamment ceux relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

III. La société dans son ensemble

A. Le respect de l'environnement

HEMERIA est engagé dans une démarche volontaire en matière de protection de l'environnement et conduit **un plan d'actions** de façon à réduire l'impact environnemental de ses sites, de ses activités dans le cadre de sa Politique RSE.

HEMERIA veille au respect des réglementations nationales, européennes et internationales en matière d'environnement, et déploie les systèmes de management et les outils de mesure de la performance appropriés.

HEMERIA fournit les éléments d'information adéquats concernant les effets de son activité sur l'environnement.

B. Citoyenneté d'entreprise

HEMERIA veille au **strict respect des réglementations nationales et internationales applicables**. Il respecte notamment les règles en vigueur en matière de sécurité.

HEMERIA respecte une **stricte neutralité politique, religieuse et philosophique**. Le Groupe s'interdit ainsi d'apporter sa contribution financière au profit de candidats à des fonctions électives, d'élus ou de partis politiques.

Tout collaborateur HEMERIA peut néanmoins participer à la vie politique à titre personnel, en dehors des lieux et du temps de travail, mais il ne doit pas utiliser l'image du Groupe en soutien de son engagement.

IV. Comment remonter une alerte

HEMERIA promeut une culture de confiance, basée sur l'éthique, l'intégrité et la conformité, et encourage ses collaborateurs à partager leurs doutes et préoccupations sur des situations ou comportements qui iraient à l'encontre de sa Charte Ethique ou toute disposition légale ou réglementaire.

Il est important de communiquer ouvertement, d'exprimer questions et préoccupations et de signaler toutes violations potentielles afin de protéger le Groupe et les intérêts de ses parties prenantes.

Le signalement peut être porté par le collaborateur à la connaissance de son responsable hiérarchique ou au coordinateur HSE du site ou directement à la Direction Qualité ou la Direction Générale par tout moyen de communication (mail, courrier, téléphone).

Aucune sanction ou mesure discriminatoire ne sera prise à l'encontre de tout collaborateur qui aura effectué un tel signalement, même si les faits objets de l'alerte s'avèrent inexacts ou donnent lieu à aucune suite.